



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

Ayze, le 12 mars 2019

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JEUDI 07 FÉVRIER 2019

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 07 février 2019 à 19 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Jean – Louis NEGRELLO, M. Denis MISSILLIER, Serge BUFFLIER, M. Stéphane BRETTON, M. Yoan BRIFFOD, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Damien BIGOT

Membres excusés : M. Éric STEINKAMP, M. Pierre PICOLLET – PELLET

Membres absents :

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 03 / 01 / 2019;
- 2 – Entretien avec Monsieur le Maire de Samoëns;
- 3 – Entretien avec Monsieur RAMON de la D.D.T.;
- 4 – Assemblée Générale du samedi 09 février 2019.

1 – Compte rendu de la réunion du CA du 03 / 01 / 2019 :

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 03 janvier 2019, celui – ci est adopté à l'unanimité.

2 – Entretien avec Monsieur le Maire de Samoëns :

M. Jean – Jacques GRANDCOLLOT, Maire de Samoëns a accordé un entretien au Président de l'A.A.P.P.M.A.F. M. Franck MARGAS le mercredi 06 février 2019 à la mairie de Samoëns. En présence de M. GOSSET, Président de la Société de pêche locale, l'entretien fut très agréable et a permis à M. MARGAS de visiter la Mairie et de faire connaissance avec le Directeur Général des Services.

Monsieur le Maire a confirmé qu'il prenait à sa charge le montant restant des travaux sur le lac de Gers.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



La répartition financière se fera comme suit :

Société de pêche du Haut – Giffre	= 500 €uros
Refuge de Gers	= 500 €uros
A.A.P.P.M.A.F.	= 500 €uros
Mairie de Samoëns	= 3800 €uros

M. MARGAS remercie M. GOSSET pour son dynamisme et M. GRANDCOLLOT pour son soutien financier.

3 – Entretien avec Monsieur RAMON de la D.D.T. :

Monsieur RAMON s'est rendu dans les locaux de l'A.A.P.P.M.A.F. jeudi 07 février 2019. Sa venue a permis d'éclaircir un certain nombre de points sur la nouvelle réglementation. L'échange fut constructif et a permis notamment de valider le calendrier des Carpistes qui sera voté lors de la prochaine Assemblée Générale.

4 – Assemblée Générale du samedi 09 février 2019 :

La présentation est faite à tous les Membres du Conseil d'Administration afin d'apporter les dernières retouches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 07 mars 2019